

# PROCEDURE DE PRISE EN CHARGE PAR FLEXFUEL ENERGY DEVELOPMENT

## Prise en charge lors d'un SAV

Réglage(s) du véhicule	Aucune prise en charge	
1 <sup>er</sup> remplacement matériel(s)	Aucune prise en charge	
2 <sup>nd</sup> remplacement matériel(s)	Prise en charge	0h30 (0.50) à 50€ ht/h Si panne matérielle avérée FFED avec procédure d'installation respectée
Commande matériel inadapté	Aucune prise en charge	Il appartient au professionnel de s'assurer de la conformité du matériel commandé par rapport au véhicule à équiper

## Prise en charge lors de la dépose de l'installation

Temps de dépose/repose des injecteurs Autodata + 0h30 (0.50) supplémentaire		Main d'œuvre sur la base d'un taux horaire de 50€ ht/h
Matériel remboursé au prix d'achat		
Consommables, dépannage, dépollution et autres pièces en dehors du matériel FFED	Aucune prise en charge	Les consommables et accessoires font partie de la prestation dûe par le professionnel

## Prise en charge lors de la modification de la source d'énergie

Temps de 1h00 de main d'œuvre pour le traitement administratif		
Remboursement des 86,90€ de frais de DREAL et frais de carte grise (Env. 13€)		
	COC Certificat de conformité	Aucune prise en charge

## Prise en charge pour un garage qui n'a pas réalisé l'installation

Forfait unique	1h30 (1.50) à 50€ ht/h
----------------	------------------------



Aucune prise en charge sans accord au préalable du support technique FlexFuel

## Les documents obligatoires pour toute demande de prise en charge

